



## Comment organiser une récupération ?

Organiser une récupération de vélos dans une copropriété est facile mais il y a quelques procédures à suivre pour que tout se passe bien et en particulier pour ne pas enlever des vélos sans le consentement de leurs propriétaires.

Voici comment procéder et l'ordre à suivre :

1.

À un moment où tous les vélos doivent être dans le local (de nuit, un jour de grosse pluie) ou à deux reprises : étiqueter tous les vélos au moins un mois avant la date souhaitée du débarassage.

L'étiquette mentionne « Débarassage du local vélo », la date butoir et un message du genre « Si cette étiquette est toujours présente le xx/xx, ce vélo sera considéré comme abandonné et enlevé. » (voir exemple d'étiquette sur le site de notre asso)

2.

Afficher l'enlèvement programmé dans les lieux de passages de l'immeuble : hall d'entrée, porte de la cave/local à vélo, éventuellement flyer/lettre individuel(le) dans les boîtes aux lettres.

3.

Nous contacter à la date butoire ([recup@ateliercitrouille.org](mailto:recup@ateliercitrouille.org)) ou en nous laissant un message au 07 68 26 35 35 pour convenir d'un rendez-vous.

Ne pas oublier de nous donner une estimation du nombre de vélos à récupérer et le contact de la personne référente.

4.

Être présent le jour du rendez-vous pour nous ouvrir, indiquer où sont les vélos et signer notre lettre de décharge.